

L'ouverture à la VAE du Diplôme d'État d'infirmier (niveau II) et du Diplôme d'État d'infirmier de bloc opératoire (niveau II)

Les principes

- Caractère réglementé de la profession d'IDE :
Pas de validation de l'**exercice illégal**

- IBODE : on ne valide pas à nouveau les compétences correspondant à IDE, mais uniquement les compétences spécifiques :

➡ Les deux démarches seront menées en parallèle

Elaboration des différents éléments nécessaires à la mise en place d'une démarche VAE

Élaboration du référentiel d'activités du métier ciblé par le diplôme



Élaboration du référentiel de compétences



Élaboration des critères d'évaluation pour les différentes unités de compétences



Élaboration du dossier VAE



Élaboration du processus VAE :
recevabilité, modalités
d'évaluation et de validation dans
le cadre de la VAE



Adaptation du programme de
formation



Élaboration des modalités
d'évaluation et de validation dans le
cadre de la formation

Écrit
mod
1817

Mise en place de la démarche VAE pour le diplôme IDE

Élaboration du référentiel
d'activités du métier

Activités pouvant être exercées
légalement par des personnes
n'ayant pas le diplôme IDE

Activités relevant
d'un exercice illégal

Élaboration du référentiel de
compétences du diplôme IDE

Partie du diplôme **ouverte** à la
VAE : unités de compétences
accessibles par VAE ou
formation

Partie du diplôme **non**
ouverte à la VAE : unités
de compétences
accessibles uniquement
par formation

Élaboration des critères
d'évaluation pour les
différentes unités de
compétences

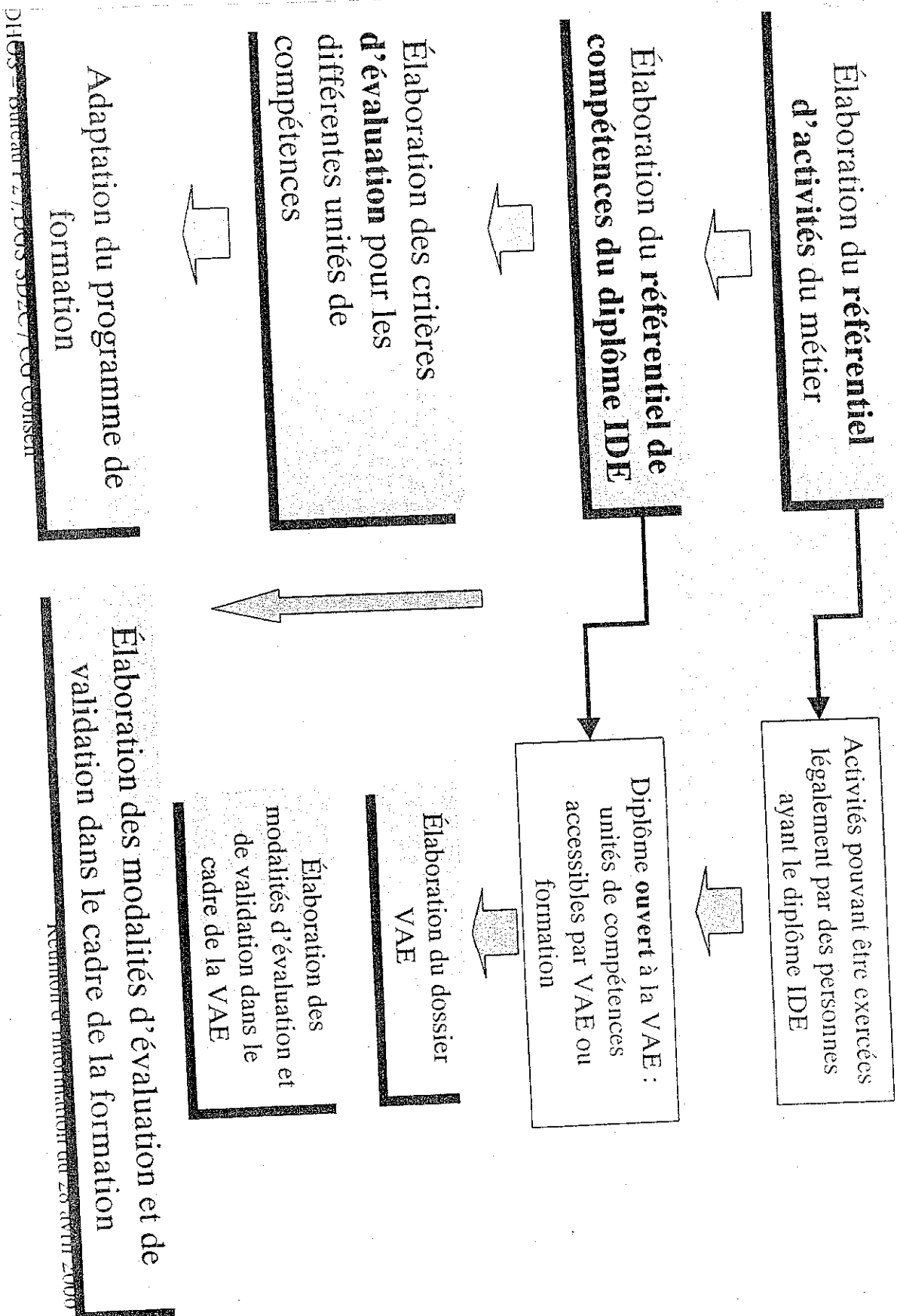
Élaboration du dossier
VAE

Élaboration des
modalités d'évaluation et
de validation dans le
cadre de la VAE

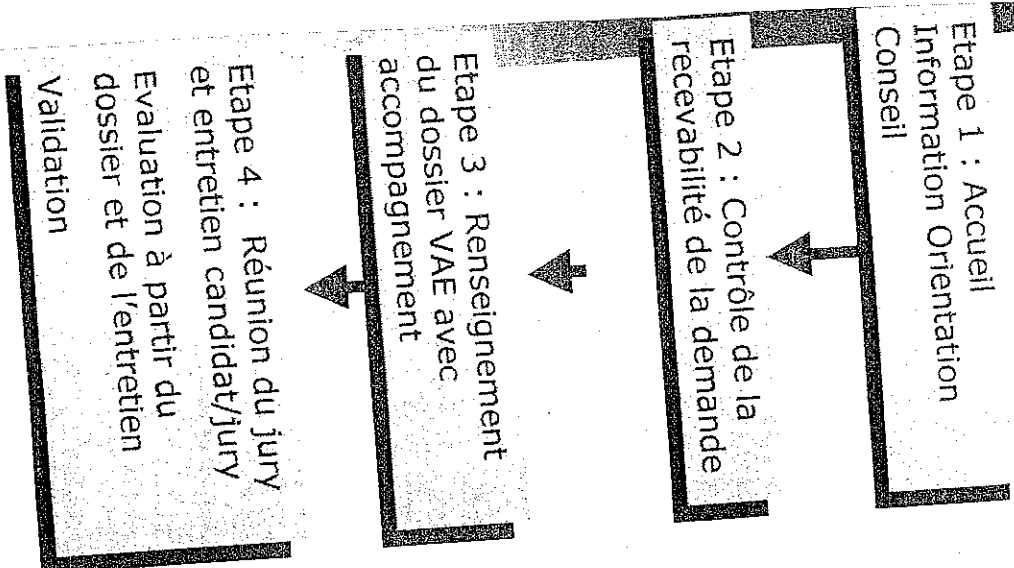
Adaptation du programme de
formation

Élaboration des modalités d'évaluation et de
validation dans le cadre de la formation

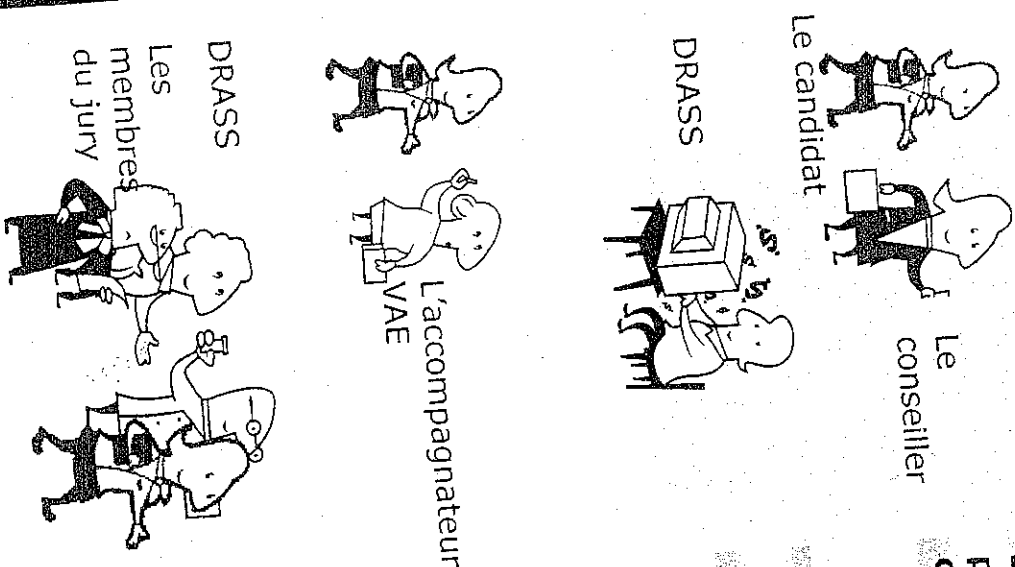
Mise en place de la démarche VAE pour le diplôme IBODE



Les différentes étapes



Les acteurs



Les outils

Document d'information générale
pour le candidat et pour les
organismes d'information : 4 pages

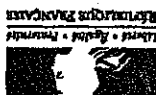
Livret de recevabilité + notice
d'accompagnement pour le candidat

Livret de
présentation des
acquis + notice
d'accompagnement
pour le candidat

Référentiel de
compétences

Guide pour le jury :
Guide d'évaluation
du candidat +
notice
d'accompagnement
pour le jury

Référentiel
d'évaluation



MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SOLIDARITÉS

PARIS, le 07 AVR. 2006

Direction de l'hospitalisation
et de l'organisation des soins
Sous-Direction des professions paramédicales
Bureau des professions paramédicales
et des personnels hospitaliers
Dossier suivi par :
Monsieur GUY BOUDET
TEL 01 40 56 53 25 - TELECOPIE : 01 40 56 58 46
courriel : guy.boudet@santé.gouv.fr

Objet : Réunion d'information en vue de la constitution de groupes de travail organisés pour préparer l'ouverture de diplômes du secteur sanitaire à la validation des acquis de l'expérience (VAE).

Monsieur le Président,

La DHOS et la DGS préparent l'ouverture à la validation des acquis de l'expérience de nouveaux diplômes du secteur sanitaire : le diplôme d'Etat d'infirmier et le diplôme de bloc opératoire (IBODE).

Dans cette perspective, il est essentiel, d'associer l'ensemble des acteurs intéressés par cette démarche. Comme vous le savez, pour ouvrir les premiers diplômes du secteur sanitaire à la VAE, des groupes de travail ont été réunis dès 2004.

Afin de mener à bien le projet, de nouveaux groupes de travail vont être constitués, à l'initiative de la DHOS et de la DGS, en amont de la saisine institutionnelle :

Il est apparu utile de convier l'ensemble des professionnels intéressés à une réunion préalable qui se tiendra le **Vendredi 28 avril 2006, de 10h à 12h, en salle 3271 (3^{ème} étage, rotonde Fontenoy)** au **Ministère de la Santé et des Solidarités - 14, avenue Duquesne - 75007 PARIS.**

C'est pourquoi je sollicite la participation de 2 représentants de votre organisation à cette réunion d'information, compte tenu du nombre de professionnels concernés.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes salutations distinguées.

Le Sous-Directeur des Professions Paramédicales
et des Personnels Hospitaliers

Jean-Olivier MAREL

Monsieur LAVAGNA, Président
Fédération Française Santé et Action Sociale CFE/CGC
39, rue Victor Massé
75009 - PARIS